



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 22 MARS 2014

Le samedi 22 mars 2014, à Paris, les membres de l'association AF3V se sont réunis, à 9h 30, à l'Auberge de Jeunesse Pajol - Yves Robert, 20 Esplanade Nathalie Sarraute, 75018 Paris, en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Secrétaire.

Il a été établie une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire.

L'Assemblée était présidée par M. Eric Brouwer, président de l'association.

L'ordre du jour a été rappelé par le Président :

- Rapport moral, d'activités et financier
- Approbation du nouveau règlement intérieur.
- Election du Conseil d'Administration,
- Désignation des vérificateurs aux comptes.

Le Président a précisé que l'ensemble des documents a été transmis per e-mail aux adhérents qui en ont fait la demande.

Il a été fait lecture des différents rapports.

A l'issue du débat entre les membres, le président de séance a mis aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

Rapport moral et d'activités :

L'Assemblée Générale approuve le rapport moral et d'activités à l'unanimité.

Rapport financier :

L'Assemblée Générale approuve le rapport financier à la majorité (150 voix pour, 6 abstentions).

Approbation du nouveau règlement intérieur :

Le président présente le projet de nouveau règlement intérieur établi par le CA du 11/01/2014.

1. Modification du paragraphe 1 « Cotisations »

A la suite de la phrase « La cotisation est valide pour une année civile » rajout d'un paragraphe :

« Lorsqu'un nouveau membre actif adhère à l'AF3V au cours du dernier trimestre, la première cotisation est valide pour la fin de l'année civile en cours et pour l'année civile suivante. Seuls les membres actifs à jour de cotisation le jour de l'Assemblée Générale disposent d'un droit de vote pour celle-ci »

L'Assemblée Générale adopte la modification à l'unanimité.

2. Modification de l'Annexe 1 – Remboursement des frais de déplacements :

Modification du titre « Les montants de remboursements » par « **Principes généraux et montants des remboursements** »

En fin de chapitre, rajout du paragraphe : « **Chaque demande de remboursement des frais engagés doit être faite avant le dernier jour du mois suivant la dépense.**

Les demandes exceptionnelles (retard ou cas particulier) seront traitées par le Bureau, sous réserve que la demande soit présentée au plus tard le 15 janvier de l'année suivant la dépense. »

L'Assemblée Générale adopte la modification à l'unanimité.

3. Modification du paragraphe 1 et de l'Annexe 2 – Cotisations :

3.1. Création d'une nouvelle catégorie « adhésion famille » au tarif de 25 €.

Rajout d'une ligne dans le paragraphe « Membres actifs » sous la ligne « Adhésion individuelle : « **Adhésion famille = 25 €** »

3.2. Modification des tarifs de cotisation pour les associations d'usagers locale ou régionale.

Remplacement de « = 40 € » par :

- « - **20 € pour les associations de moins de 50 adhérents,**
- **30 € pour les associations de 51 à 100 adhérents,**
- **40 € pour les associations de plus de 100 adhérents. »**

L'Assemblée Générale adopte la modification à la majorité (130 voix pour, 20 contre et 6 abstentions).

Election du Conseil d'Administration :

Membres sortants du Conseil d'Administration sollicitant le renouvellement de leur mandat : MM **Michel ANCEAU, Eric BROUWER, Albert CESSIEUX, Jean-Pierre JONCHERE, Louis JOSSELIN, Alain MICHEL, Francis MONS, Sylvie PALPANT, Nicolas POULOUIN.**

Adhérents ayant fait acte de candidature au Conseil d'Administration : **Damien CHAPON, Dominique DUBOIS, Eric LEROY, Marc LINSIG, Claire THIBAUT.**

Cette liste de candidats est adoptée à la majorité (152 voix pour, 4 abstentions).

Les administrateurs exerceront leur fonction conformément aux statuts pour une durée d'un an.

Désignation des vérificateurs aux comptes

Mme **Martine LAIZE** et M. **Thierry GLOAGUEN** se sont proposés comme vérificateurs aux comptes de l'association pour l'exercice comptable 2014.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Résolution

Le président propose à l'assemblée l'adoption d'une résolution concernant le projet Eurovélo de l'ECF :

« Constatant les choix hasardeux effectués dans certaines régions pour le tracé final retenu pour plusieurs itinéraires Eurovelo, l'AG de l'AF3V, réunie ce 22 mars 2014, mandate le CA pour demander à l'ECF que l'AF3V, membre à part entière de l'ECF et seule association française représentant les usagers des véloroutes et voies vertes en son sein, soit associée aux réunions et aux décisions concernant les Eurovéloroutes en France, notamment en ce qui concerne le choix final de chaque tracé. »

L'Assemblée Générale adopte la résolution à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h. Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

A Paris, le 22 mars 2014

Le Président

Le Secrétaire

M Eric Brouwer

M Alain Michel